

# Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussees et affluents

 <p>Risques &amp; Développement Parc Citérama Route de Napollon 13400 Aubagne E.mail : RD@risques-et-developpement.fr</p>	<p>SMECRU Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivière des Ussees 19 rue du Grand Pont 74270 Frangy E.mail : smecru@gmail.com</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## Intitulé du projet : Etude de détermination des volumes maximums prélevables

Présents : 15 personnes

**SMECRU** : Alain POYRAULT (Président) et Perrine CHAUVIN BROUST (Chargée de mission) ;  
**AERMC** : Cécile MARQUESTE ; **CR Rhône Alpes** : Hélène DENIS-BISIAUX ; **DDT 74** : Mathieu DELILLE et Jean-Maurice BOUVIER ; **ARS 74** : Dominique REIGNIER ; **Mairie de Desingy** : Christian BOVET ;  
**CCPS** : Fabrice GALLOTA ; **Chambre d'Agriculture 74** : Marie BRUYNINCKX et Alfred LACROIX ;  
**CNR** : Eric DIVET ; **ASTERS** : Thomas MARTIN ; **FRAPNA 74** : Fabien PERRIOLLAT ; **R&D** : Olivier SONNET (Chef de Projet).

Rédacteurs : Perrine CHAUVIN BROUST et Olivier SONNET

## Procès Verbal n°3 – réunion du Comité de Pilotage du 09/12/2010

Dans le cadre du rendu de la phase 2 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables sur le bassin des Ussees, une réunion a été organisée en date du 9 décembre 2010 à Frangy.

L'ordre du jour de cette deuxième réunion était le suivant :

- Bilan sur les volumes prélevés sur le bassin versant des Ussees,
- Analyse des usages liés à ces prélèvements,
- Retours sur les ateliers acteurs (Agriculture, Industrie, Eau Potable)

### A) Présentation de la phase 2

Une présentation synthétique des résultats de la phase 2 est proposée afin notamment de présenter les éléments suivants :

- Bilan sur les prélèvements existants (quantité, localisation, évolution)
- Analyse des usages (répartition, évolution,...),
- Bilan sur les volumes transférés (points sur les échanges entre les gestionnaires d'eau potable notamment) et restitués (retours des systèmes d'assainissement notamment),
- ..

Un retour est fait sur les ateliers acteurs, qui se sont déroulés au cours de la semaine :

1. Atelier Eau Potable
2. Atelier Agriculture
3. Atelier Industrie.

Les points importants soulignés par cette présentation (voir document de présentation joint à ce compte rendu) sont notamment :

# Etude de détermination des volumes maximums prélevables

## Bassin versant des Ussees et affluents

---

### AEP :

Les prélèvements et consommations semblent homogènes tout au long de l'année. Un petit effet saisonnier est observé en été, lié au tarissement des sources privées (situées notamment sur la Semine et Cruseilles)

En moyenne, les volumes prélevés à l'échelle du bassin versant sont de **2 500 000m<sup>3</sup>**, permettant de distribuer 1 750 000m<sup>3</sup>. Les rendements des réseaux varient de 45 à 91% selon les communes.

Le réseau AEP alimente de nombreux usages, notamment domestiques, industriel, public, agricole. La répartition des consommations par usages est un élément important de diagnostic. Au niveau du bassin versant, l'estimation de cette répartition est la suivante (2009) :

- Usage domestique : 68%
- Usage Agricole : 14.5%
- Usage industriel/économique : 13%
- Usage public : 4.1%

La variabilité de ces usages est à approfondir (augmentation des besoins industriels liés aux entreprises de béton en été)

L'évolution des besoins domestiques, si on considère que la population continuera à augmenter au rythme actuel (3%/an), engendrerait une augmentation de 30% des besoins actuels, soit **390 000m<sup>3</sup>/an** à horizon 2020. Hypothèse à affiner.

### AGRICULTURE

- Une forte consommation en eau liée aux ateliers d'élevage, dont 78% pour l'abreuvement. Besoin théoriques élevage : **623 431m<sup>3</sup>/an**. Le réseau AEP est sollicité pour 40% de ces besoins.
- Des efforts importants d'adaptation et d'organisation collective des arboriculteurs (retenues collectives, goutte à goutte, adaptation variétale). Besoins théoriques : **73 186m<sup>3</sup>/année** normale, **108 766m<sup>3</sup>/année** sèche, **144 346m<sup>3</sup>/année** de forte sécheresse. Le réseau AEP est sollicité pour 7 à 8% de ces besoins.

Les retenues destinées à l'arboriculture (Contamine, Cercier, Copponex) sont généralement remplies en période de hautes eaux (nov-déc et avril-mai), à l'exception d'une retenue de petite taille re-remplie en juillet.

### INDUSTRIE

Peu d'industries sont présentes sur le bassin versant. Les prélèvements industriels se font directement sur le réseau AEP, mis à part un prélèvement dans la nappe d'accompagnement des Ussees et une prise d'eau, représentant **18 800m<sup>3</sup>/an**.

L'activité industrielle prévoit une importante évolution des usages que le prestataire doit chiffrer.

### AUTRES PRELEVEMENTS

Les autres prélèvements (individuels non déclarés : sources, prises d'eau...) sont évalués à **412 359m<sup>3</sup>/an**, dont la majeure partie est destinée aux usages agricoles.

### USAGE PUBLIC

Cet usage devrait évoluer en fonction des investissements en maisons de retraites, écoles, bâtiments publics.

### REJETS

- ⇒ STEP : estimés à **691 220m<sup>3</sup>/an**
- ⇒ STEP industrielles : estimés à **177 375m<sup>3</sup>/an**
- ⇒ SPANC : à évaluer

TRANSFERTS : importation de **270 000m<sup>3</sup>/an** en 2008

Les chapitres concernant les prélèvements et les transferts devront être mis à jour en fonction des résultats et décisions prochainement prises sur la CCPC et l'exploitation de la Douai.

## B) Questions diverses :

Q1 : *Projet de création d'une usine de traitement (Béton Annecy) ?*

R1 : Les éléments techniques en termes de prélèvement restent à préciser (les chiffres annoncés restent à vérifier, afin de les intégrer dans les scénarios prospectifs).

Q2 : *La part des préleveurs privés apparaît comme importante selon certains interlocuteurs ?*

R2 : Cette évaluation est basée sur la comparaison entre les consommations d'Eau Potable des communes et l'expression des besoins pour les usages domestiques et les usages d'élevage. Deux hypothèses fortes ont été retenues pour cette évaluation :

- d'une part, nous avons considéré sur le bassin versant des Ussees qu'une consommation moyenne par habitant de 120 l/j/hab était un minimum (en d'autres termes les communes sur lesquelles des indices de consommation sont inférieurs à 120 l/j/hab ont été considérées comme disposant des sources privés complémentaires)
- d'autre part, les besoins pour l'élevage non assurés par les consommations AEP sont assurés par des sources privées (les volumes calculés sont conditionnés par les évaluations des besoins en eau pour les activités d'élevage).

L'ARS donne ses propres références pour la consommation moyenne par habitant :

- 120 l/j/hab en rural
- 160 l/j/hab en urbain et semi rural

Q3 : *de quelle manière ont été évalués les habitats non alimentés par le réseau public ?*

R3 : cette information est difficile à évaluer.

Une étude des rejets pourrait apporter des éléments à la question. Sur la CCPS, Mr Gallota estime qu'en moyenne 15 foyers par commune ne sont pas raccordés au réseau AEP. Sur Desingy, Mr le Maire estime que cela concerne 5 à 6 habitats.

Q4 : *Prise en compte des assainissements non-collectifs dans les volumes restitués ?*

R4 : La part des foyers en assainissement non collectif sur le bassin versant est importante (environ 50% des foyers sur la CCPC et la CCPS). Plusieurs interlocuteurs expriment la nécessité de développer une réflexion spécifique sur ce point, afin d'intégrer l'ensemble des retours au milieu. Cette démarche est probablement très exploratoire. Une réflexion spécifique doit être menée. Quelques éléments d'analyse peuvent être cités :

- Comment les ANC ont été pris en compte dans les autres études volumes prélevables (demande auprès de l'Agence RMC => réponse : l'Agence a conscience de l'incertitude de cette donnée pour toutes les études similaires. Aucune référence officielle ne permet d'estimer le rendement des ANC),
- Nécessiter de spatialiser les zones en ANC, pour essayer de définir les points de retour les plus appropriés ?
- Plusieurs questions restent à développer :
  - Quel part des débits entrants est réellement restitué (notion de rendement du système en assainissement non collectif / effet tampon)
  - Quel système naturel est considéré par des volumes rejetés en ANC (eaux superficielles – eaux souterraines)

## Etude de détermination des volumes maximums prélevables Bassin versant des Ussees et affluents

---

- Quels sont les temps de retour ? (on peut imaginer que les infiltrations régulent les volumes restitués)

La DDT souligne que le bassin versant est concerné principalement par des systèmes en filtres à sable en raison de sols peu filtrants. Ces filtres occasionnent peu de pertes : les restitutions ont lieu en partie par l'infiltration, et en majorité par un retour aux cours d'eau ou dans le réseau pluvial. Sur certains sols non filtrants des tranchées sont mises en place, occasionnant une évaporation plus importante. La mise aux normes de ces dispositifs devrait permettre de limiter les besoins en eau et augmenter les restitutions.

Concernant le calcul des restitutions au milieu, les points suivants sont discutés :

- L'amélioration des rendements des STEP sera prise en compte (notamment passage au séparatif), ainsi que le prochain raccordement au réseau collectif d'habitats en attente.
- Certains ouvrages disposent d'un trop plein ou d'un by-pass au captage ou au réservoir, occasionnant des rejets directs. Cependant, le prestataire souligne le manque d'information permettant de prendre en compte ces éléments. Les débits considérés sont donc ceux exploités.

*Q5 : Les rendements sur les stations d'épuration en Filtres à Roseaux semblent minimalistes pour certaines périodes de l'année*

*R5 :* Les valeurs de rendement considérées à savoir 50 % sont issues de mesures réalisées par le SATESE 26 sur un autre territoire. Il ressort qu'il apparaît plus réaliste de retenir ce chiffre sur la période estivale (l'évapotranspiration par les roseaux justifie ce chiffre) et sur le reste de l'année un rendement de l'ordre de 80 à 90 % (à vérifier).

*Q6 : Quelles hypothèses sur les rendements des réseaux d'eau potable ont été retenues ?*

*R6 :* Les données communales ont été privilégiées lorsqu'elles étaient disponibles (soient issues de mesures physiques dans le cadre d'un schéma directeur de l'eau potable, soient d'une comparaison des volumes distribués et des volumes consommés). Pour les communes sur lesquels aucune information n'était disponible, un rendement moyen de 66 % a été retenu (source : CG 74). Les données de l'observatoire de l'eau à l'échelle des Ussees sont encore à transmettre par le CG74 pour affiner ces données.

Les marges de manœuvre sur les rendements des réseaux d'eau potable pour limiter les prélèvements, sont probablement encore assez fortes sur certaines communes.

*Q7 : ARS74 - Incertitude sur le positionnement des points de captage ?*

*R7 :* La localisation des différents points de captage a été réalisée à partir des données SIG de l'ARS 74. M. Reignier rappelle à cet effet que ces points ont fait l'objet d'un levé GPS de précision métrique.

*Q8 : DDT 74 – Certaines exploitations arboricoles remplissent plusieurs fois leurs retenues collinaires. Ce point ne semble pas complètement intégré ?*

*R8 :* Cette information va être complétée en reprenant attache auprès de M. Lacroix.

*Q9 : CA 74 – D'où proviennent les chiffres annoncés sur les surfaces arboricoles ?*

*R9 :* Un travail spécifique a été réalisé avec les arboriculteurs, pour aboutir à une géolocalisation des parcelles exploitées. Ces travaux ont permis d'évaluer les surfaces réellement irriguées.

*Q10 : DDT 74 – Les prélèvements industriels ne semblent pas exhaustifs ?*

R10 : Il semble que des forages industriels non autorisés soient présents. Ces éléments ne pourront être intégrés que sous réserve de la fourniture d'informations complémentaires (la phase de collecte auprès des acteurs locaux et des services administratifs n'a pas pu mettre en exergue des points de prélèvement industriels non autorisés).

*Q11 : Discussion sur les variables et tendances prises en compte sur les volets prospectifs ?*

R11 : Certains acteurs précisent que le développement du territoire est limité par la capacité épuratoire du milieu naturel et notamment des Ussees. A ce titre certaines collectivités (CCPC) semblent vouloir s'engager sur des capacités d'accueil maximales pour intégrer ce point. On peut toutefois opposer à cette volonté, la pression croissante de l'agglomération d'Annecy sur le bassin versant des Ussees. Il faut donc envisager un scénario volontariste, traduisant notamment la volonté des communes de maîtriser leur évolution démographique et un scénario tendanciel intégrant les évolutions démographiques récentes (difficile de préjuger de la durabilité des engagements ou volontés actuels).

Ces scénarios prospectifs ont comme objectifs de mettre en avant, d'une part les déséquilibres ressources-besoins qui pourraient se produire sur le bassin versant et d'autre part les leviers d'action qui permettraient de maîtriser l'évolution des volumes prélevés (rendements des réseaux d'eau potable, maîtrise des consommations domestiques,...). Il faut donc voir ces scénarios comme des éléments d'analyse complémentaire, qui devront être mis à jour pour intégrer les réelles évolutions et ainsi permettre leur réajustement.

Concernant l'élevage, ces scénarios devront prendre en compte l'évolution des quotas laitiers et des normes IGP, qui pourraient entraîner l'importation de lait depuis l'extérieur (sous réserve de données exploitables).

Concernant l'arboriculture, l'évolution de l'activité est limitée par la pression immobilière et l'accès à l'eau. D'importants efforts d'économie d'eau ont déjà été engagés.

Concernant l'industrie, un recensement des projets est en cours

73 hectares de ZA sont prévues sur le bassin versant, augurant de nouveaux projets. Cependant, il est rare que ces zones soient occupées à 100%.